

**DELIBERATION N° 2024.02.05**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE  
SEANCE PUBLIQUE DU 15 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 février, s'est réuni à la salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 18

**Étaient présents :**

Ludovic PROISY, Maire ;

Judith TERNIER, Fabrice VAN BELLE, Christelle DELEPLACE, Guillaume LIETARD, Denise DUCROUX, Adjointes ;

Isabelle CANDELIER, Brigitte MAINGUET, Yves MARTIN, Conseillers délégués.

Charline DECARNIN, Marie-Claire NAESSENS, Olivier MORVAN, Conseillers Municipaux.

Éric TIRLEMONT, Sylvaine DELVOYE, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents ayant donné procuration :**

Jorge DOS SANTOS ayant donné procuration à Judith TERNIER

Théo VANENGELANDT ayant donné procuration à Christelle DELEPLACE

Maurice VANDEWALLE ayant donné procuration à Ludovic PROISY

**Était absent :**

Fabienne MEPLON

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline DECARNIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2024.02.05**

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT SECLIN MELANTOIS TOURISME**

**M. LE MAIRE RAPPELLE** que par délibération n°2020-36 en date du 24 septembre 2020, la commune a décidé de se rapprocher de l'office du Tourisme de Seclin et Environs via la signature d'un contrat de partenariat notamment dans le cadre du projet d'adhésion à l'association des Villes Sanctuaires.

Par délibération n°2021-03 en date du 15 janvier 2021, la commune de Vendeville a désigné un représentant titulaire en la personne de M. Le Maire et son suppléant en la personne de Madame Charline DECARNIN.

Afin de maintenir le lien nécessaire entre Seclin Mélantois Tourisme et de continuer nos actions communes pour le bon développement touristique du Mélantois, il est souhaité de renouveler la convention de partenariat. La cotisation d'un montant de 2 000 € englobe la subvention communale et l'aide financière de l'association pour les

diverses missions de communication et de promotion liées à la labellisation du sanctuaire Sainte Rita. Le correspondant sera inscrite au budget primitif 2024.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024  
Reçu en préfecture le 29/02/2024  
Publié le  
ID : 059-215906090-20240215-DELIB2024\_02\_05-DE

*Il est proposé de renouveler ce partenariat, d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer l'avenant à cette convention et de voter l'attribution d'une subvention de 2 000 €.*

**Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré, DECIDE :**

- De renouveler le partenariat avec Seclin Mélantois tourisme
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer l'avenant
- De voter l'attribution d'une subvention de 2 000 €

**DECIDE A 17 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (S. DELVOYE et A. MALAQUIN) l'avenant à la convention de partenariat Seclin Mélantois Tourisme.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.  
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord  
Le 26 février 2024

Le Maire,  
  
Ludovic PROISY  


Le secrétaire de séance,

  
Charline DECARNIN  
